



Conseils sur la fin d'un petit cdd ,(paiement et prime)

Par **missprune**, le **13/11/2011** à **16:32**

Bonjour,
j'ai signé un petit cdd d'une semaine (du 07/11 au 12/11/2011) ,celui -ci s'est donc terminé samedi(12/11/11).on me propose un autre cdd jusqu'au 03/12/11 mais cet emploi ne me plait pas . je voudrai savoir si je ne retourne pas lundi (14/11/11) travailler, est-ce l'employeur me payera la semaine que j'ai travaillé chez lui ? et est-ce que il y a une petite prime de fin de contrat ? cordialement, mme misp.....

Par **pat76**, le **13/11/2011** à **17:26**

Bonjour

Le second CDD que l'on vous propose est pour le même motif?

Vous remplacez un salarié absent ou il y a un surcroît d'activité dans la société?

Normalement, l'employeur aurait dû vous remettre les documents et votre salaire et le bulletin de salaire de votre CDD le dernier jour du contrat ou vous faire signer un renouvellement avant la fin du contrat.

Vous avez droit à la prime de précarité et à l'indemnité de congé payé.

Par **missprune**, le **14/11/2011** à **08:49**

bonjour,

merci de m'avoir répondu , oui en effet c'est pour le remplacement d'un employé, et , non on ne m' a rien remit le dernier jour pour la simple raison , c'est que l'on m' a envoyé faire un remplacement dans un autre magasin de la société, De ce fait je n'ai rien eu . Pouvez -vous me donner la marche a suivre afin de récupérer ce qui m'est du ?

par avance je vous en remercie

cordialement . mme Mis...